

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

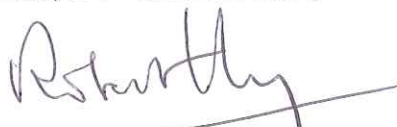
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

Siret : 794 415 554 00011

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

- Montant de la dotation : 200.000 euros versés le 4 janvier 2013
- Montant des fonds propres en fin d'exercice : 39.945 euros
- Montant des ressources dédiées en fin d'exercice : 387.720 euros
- Dépenses d'intérêt général : NEANT
- Dépenses de fonctionnement : 22.280 euros
- Appel à la générosité du public : NON
- Publication des comptes sur le site du Journal Officiel : OUI
- Rapport d'activité 2013 : En annexe
- Fonctionnement interne : En annexe paragraphe II
- Rapport avec les tiers : En annexe paragraphe III
- Liste des actions d'intérêt général financé par le fonds et leur montant : NEANT
- Liste des personnes morales bénéficiaires des rétributions et leur montant : NEANT
- Liste des libéralités reçues :
 - COMPAGNIE FRUITIERE PARIS : 150.000 euros
 - TRANSIT FRUITS : 100.000 euros

Marseille, le 1^{er} décembre 2014.



Robert FABRE, Président

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Chers Administrateurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

I – RAPPEL DU CONTEXTE DES FAITS MARQUANTS

La COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION représentée par son Président a constitué un fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

Le fonds de dotation COMPAGNIE FRUITIERE a pour finalité ultime d'être une structure de préfiguration de la fondation reconnue d'utilité publique qui sera dénommée FONDATION DE LA COMPAGNIE FRUITIERE.

Dans l'attente de la reconnaissance d'utilité publique de la future fondation, le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE entend être un organisme d'intérêt général à caractère humanitaire et menant, directement ou indirectement, des actions de solidarité ayant pour objet de venir en aide, dans les pays les plus défavorisés, aux populations les plus démunies pour satisfaire leurs besoins indispensables et favoriser leur insertion et leur promotion sociale au moyen d'une aide matérielle et/ou immatérielle et/ou d'un soutien humanitaire, notamment en :

- Favorisant l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que l'indépendance alimentaire de ces pays en soutenant les zones rurales ;
- Contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne des populations, notamment en favorisant l'accès au logement, à l'eau et à l'électricité et à la salubrité publique ;
- Agissant en faveur de la prévention de l'environnement ;
- Encourageant les échanges humains, techniques, culturels et artistiques entre la France et notamment les pays africains.

L'exercice social a une durée de 12 mois qui a démarré le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE est administré par un Conseil d'Administration composé de 6 Administrateurs.

Le Président du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE est Monsieur Robert FABRE.

II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

1 – Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2013, les 6 Administrateurs en place sont :

- Monsieur Robert FABRE, Président de COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION,
- Monsieur Jérôme FABRE, Administrateur de Société,
- Monsieur Charles FABRE, Administrateur de Société,
- Madame Marie-Christine FAURE épouse FABRE, Administrateur de Société,
- Madame Marie-Christine PEGUIN épouse FABRE,
- Monsieur William F. FEENEY, Administrateur de Société.

2 – Le Trésorier et le Secrétaire Général

Monsieur Charles FABRE est le Trésorier du Fonds.

Monsieur Jérôme FABRE est le Secrétaire Général du Fonds.

3 – Le Comité consultatif d'investissement

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE n'ayant pas atteint la somme d'un million d'euros, il n'a pas été désigné de Comité consultatif d'investissement.

4 – Modalités de financement

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a été dotée d'une somme de 200.000 euros dont 80 % pourra être consommée par le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION a versé cette dotation le 4 janvier 2013.

Les ressources du Fonds se composent :

- Des dons manuels issus de campagne d'appel à la générosité du public autorisée,
- Des recettes provenant des activités du Fonds,
- Des revenus des biens et valeurs de toute nature appartenant au Fonds,
- De toute autre ressource non interdite par la loi et le règlement.

III – RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2013 a été mis à profit pour :

- Finaliser les dossiers de consultations des entreprises, signer les premiers marchés et commencer les travaux de gros œuvre et de VRD de l'hôpital Saint Jean Baptiste.

J.F. R.F.

Sur la base des offres reçues des différentes entreprises, le cout total du projet a été estimé à près de 7.000 K€, dont 5.000 K€ pour la première phase de 25 lits.

- Sur le plan de la recherche des financements, nous avons sollicité l'AFD et les autorités ivoiriennes. Ces démarches ont permis d'inscrire officiellement le projet dans l'aide-mémoire diffusé par l'AFD.

Le projet a été déclaré éligible à un refinancement sur C2D sous la forme d'une subvention octroyée par l'Etat de Côte d'Ivoire. Le financement, après un arbitrage sur le volet Santé, s'élèvera à 1.214 K€ apportée sous la forme d'une subvention à l'Association Hôpital Saint Jean Baptiste.

- Par ailleurs, nous avons eu l'opportunité de récupérer auprès de la ville de Rousset du mobilier d'école constitué de bureaux, de tables, de chaises et de lits de crèche, que la ville est amenée à renouveler régulièrement.

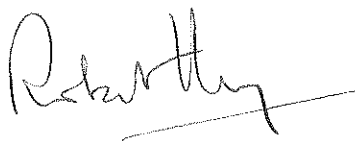
Ce mobilier a été acheminé à Banacoméo, dans l'une des écoles maternelles gérée par la SCB en Côte d'Ivoire.

Perspectives 2014 :

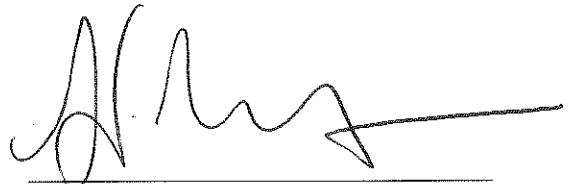
- En 2014, le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a d'ores et déjà reçu des dons supplémentaires pour un montant de 400.000 euros et un don en nature de 33.453 euros.
- Ces dons permettront au FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE de continuer à soutenir les actions déjà entreprises dans le domaine de la santé, en prenant part au plan de financement de l'hôpital Saint Jean Baptiste en Côte d'Ivoire (qui devrait être opérationnel en 2015), et en apportant son appui financier à l'exploitation de l'hôpital Saint Jean de Malte au Cameroun.

Après vous avoir présenté le rapport d'activité de l'exercice 2013 du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE d'une durée d'un an contre une durée légèrement supérieure à 6 mois pour l'exercice précédent, nous passons la parole à Monsieur Jérôme FABRE, Secrétaire Général, qui vous présentera le rapport financier de l'exercice 2013 établi par Monsieur Charles FABRE, Trésorier, absent et excusé.

Marseille, le 1^{er} décembre 2014.



Robert FABRE, Président :



Jérôme FABRE, Secrétaire Général :

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES RETRIBUTIONS ET LEUR MONTANT

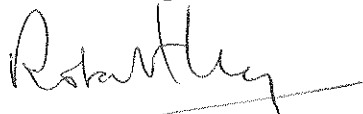
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, aucune personne morale n'a bénéficié de rétribution de la part du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE.

LISTE DES LIBERALITES RECUES/APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a reçu, hors dotation de COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION de 200.000 euros, des libéralités de :

- COMPAGNIE FRUITIERE PARIS, SAS dont le siège social se trouve à Rungis Cedex (94619) Cours d'Alsace, bâtiment C6A, pour 100.000 €,
- TRANSIT FRUITS, SAS dont le siège social se trouve à Marseille (13014) 33, boulevard Ferdinand de Lesseps, pour 150.000 €.

Au cours du même exercice, Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE n'a pas fait appel à la générosité du public.



Robert FABRE, Président :



Jérôme FABRE, Secrétaire Général :

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Chers Administrateurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration en application des statuts pour vous rendre compte du rapport financier du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous informons que la dotation en capital du fondateur COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION, d'un montant de 200.000 euros, a été effectuée que le 4 janvier 2013.

Le total des libéralités pour l'exercice, comprenant la part consommable de 80 % de la dotation de COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION, se sont élevées à la somme de 410.000 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 22.280 euros.

Le montant des engagements à réaliser s'élève à 387.720 euros.

Les comptes de l'exercice 2013 présentent un résultat nul.

Le 1^{er} décembre 2014.



Charles FABRE, Trésorier :

ANNEXE

4

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	439 565		439 565	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	439 565		439 565	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	439 565		439 565	

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	40 000	
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-55	
RESULTAT DE L'EXERCICE		-55
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	39 945	-55
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	387 720	
FONDS DEDIES	387 720	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		55
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		55
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 443	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 457	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	11 900	55
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	439 565	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 21/06/12 au 31/12/12 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	410 000				410 000	
Produits d'exploitation	410 000				410 000	
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	4 567		55		4 512	NS
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	17 713				17 713	
Charges d'exploitation	22 280		55		22 225	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	387 720		-55		387 775	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	387 720		-55		387 775	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser	387 720				387 720	
EXCEDENT OU DEFICIT			-55		55	-100,00

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,

Et le premier décembre, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Financement du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE ;
- Point sur le projet de l'hôpital Saint Jean Baptiste.

Sont présents :

- Monsieur Robert FABRE, Président,
- Monsieur Jérôme FABRE, Secrétaire Général,
- Madame Marie-Christine FAURE épouse FABRE,
- Madame Marie-Christine PEGUIN épouse FABRE.

Absents et excusés :

- Monsieur Charles FABRE, Trésorier,
- Monsieur William F. FEENEY.

Monsieur Robert FABRE, Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration sont présents et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du Conseil d'Administration les statuts du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE.

Puis le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les dispositions statutaires ont été tenus à la disposition des membres du Conseil d'Administration, au siège social, à compter de leur convocation.

Le Conseil lui donne acte de ces déclarations.



Puis le Président propose de passer à l'ordre du jour.

1 - Financement du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE.

Le Président informe les Administrateurs que le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a reçu en juin deux dotations complémentaires de COMPAGNIE FRUITIERE PARIS à hauteur de 200 K€ et de TRANSIT FRUITS à hauteur de 50 K.

2 – Point sur le projet de l'Hôpital Saint Jean Baptiste.

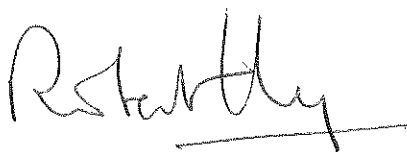
Le Président informe le Conseil que la saison des pluies, particulièrement marquée cette année, a rendu impossible la tenue de l'inauguration de l'hôpital fin novembre.

L'inauguration est donc différée au mois de mars 2015 ce qui permettra d'avoir un hôpital pleinement fonctionnel comme le souhaite la Présidence de la République.

Il précise que le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a effectué, en juin 2014, un troisième don d'un montant de 250 K€ à l'Association Hôpital Saint Jean Baptiste afin de lui permettre de verser le dernier acompte pour les équipements médicaux achetés auprès de FSE.

Après un échange de vues entre les Administrateurs, le Conseil remercie son Président pour les informations sur l'évolution du projet de l'Hôpital Saint Jean Baptiste.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.



Robert FABRE, Président



Jérôme FABRE, Secrétaire Général

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE

33 boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 MARSEILLE

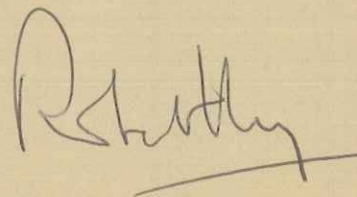
Tél.

Fax.

APE : 8899B-

Siret : 79441555400011

CERTIFIE CONFORME



CABINET PICHAUD

Danielle Pichaud
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région de Marseille
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale
d'Aix-en-Provence
Pascale Donato
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région de Marseille
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale
d'Aix-en-Provence

83 Rue Sylvabelle

13006 MARSEILLE

Tél. 04 91 37 22 35

Fax. 04 91 37 25 05

Courriels: dp@cabinet-pichaud.com

p.donato@cabinet-pichaud.com

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	8
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	10
<i>Autres informations</i>	11

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Robert Fabre et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 13/12/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE relatifs à l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euro
Total bilan	439 565
Total des ressources	
Résultat net comptable (Excédent)	

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à MARSEILLE

Le 15/04/2014

Danielle Pichaud
Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	439 565		439 565	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	439 565		439 565	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	439 565		439 565	

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	40 000	
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-55	
RESULTAT DE L'EXERCICE		-55
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	39 945	-55
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	387 720	
FONDS DEDIES	387 720	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		55
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		55
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 443	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 457	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	11 900	55
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	439 565	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 21/06/12 au 31/12/12 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	410 000				410 000	
Produits d'exploitation	410 000				410 000	
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	4 567		55		4 512	NS
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges	17 713				17 713	
Charges d'exploitation	22 280		55		22 225	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	387 720		-55		387 775	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	387 720		-55		387 775	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser	387 720				387 720	
EXCEDENT OU DEFICIT			-55		55	-100,00

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 439 565 Euro

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise		40 000		40 000
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise		40 000		40 000
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau			55	-55
Résultat de l'exercice	-55	55		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	-55	40 055	55	39 945

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 900 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 443	5 443		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 457	6 457		
Produits constatés d'avance				
Total	11 900	11 900		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Donations

Suivi des legs et des dons

Legs et donations autorisés par l'administration

	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décassements et virements pour affectation définitive	Soldes des legs et donation en fin d'exercice
	A	B	C	A+B-C
CFP	160 000		22 280	137 720
TRANSIT FRUITS	100 000			100 000
CF PARIS	150 000			150 000
Total	410 000		22 280	387 720

Le solde présenté dans ce tableau de suivi correspond à la partie des ressources non encore affectées au projet Hôpital Saint Jean Baptiste (Côte d'Ivoire).

**FONDS DE DOTATION
COMPAGNIE FRUITIERE**



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

PATRICK DALLO

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE

59, AVENUE DU 24 AVRIL 1915
13012 MARSEILLE

TEL : 04 91 93 91 54
FAX : 04 91 88 21 91
MAIL. : patrick.dallo@wanadoo.fr

SIRET : 414 062 166 00031

AUX MEMBRES DU

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Siège social : 33, bd Ferdinand de Lesseps

13014 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Membres,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, d'une durée de 12 mois, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

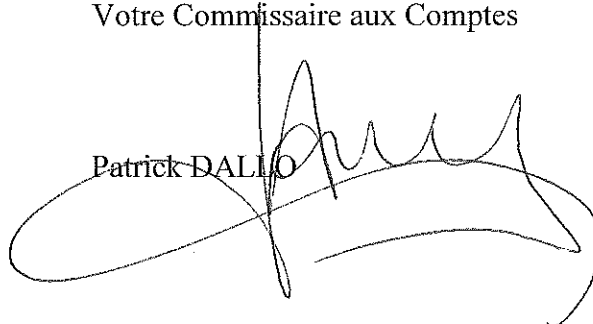
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A MARSEILLE

LE 13 Juin 2014

Votre Commissaire aux Comptes

Patrick DALIO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick DALIO', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat cursive.